

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 07 avril 2011**

Date de la convocation : 31 mars 2011

L'an deux mil onze et le sept du mois d'avril à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de François Blache, Maire, à la salle de la mairie.

Présents : Mrs BLACHE François – MICHEL Marcel – BLACHIER Thierry – TEYSSIER Robert – MAURE Pierre-Henri - Mr GEMO Michel  
Mmes ISARD Isabelle - Mme ROUDIL Anne-Marie – RISSON Joke - COYO Hélène

Excusés : VIALLE Sabine (procuration à François BLACHE)

Secrétaire de séance : MAURE Pierre-Henri

### **BUDGET PRIMITIF 2011**

#### **BUDGET GENERAL**

En exercice :11; présents :10; votants :11; pour :11; contre :0 ; abstention :0.

Il est voté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 262 864.00 € en fonctionnement et à 171 940 € en investissement.

#### **INFOS SUR BUDGET CCAS**

Le compte administratif 2010 présente un excédent de 3 343.32€. Le budget primitif 2011 s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 300€ en fonctionnement et 2 189.12€ en investissement.

#### **VOTE DES TAUX**

En exercice :11; présents :10; votants :11; pour :11; contre :0 ; abstention :0.

Les taux des quatre taxes locales sont votés soit :

Taxe d'habitation 6.18%                      Taxe foncière (bâti) 5.32%

Taxe foncière 40.09%

Pour un produit total attendu de 28 269€.

#### **CONTRAT D'ENTRETIEN DU RESEAU AEP**

#### **ET DES DIFFERENTES INSTALLATIONS**

En exercice :11; présents :10; votants :11; pour :11; contre :0 ; abstention :0.

Le maire indique que le contrat d'entretien du réseau AEP et des différentes installations se terminait le 31 décembre 2010.

Une consultation a été effectuée pour la mise en place d'un nouveau contrat sur deux ans. Quatre entreprises ont retirées le dossier. Seules deux entreprises, SAUR France et VEOLIA Eau Compagnie Générale des Eaux, ont fait une proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le choix de l'entreprise SAUR France pour un montant de 2208 € ht / an pour le contrat d'entretien comprenant :

- bilan hydraulique
- entretien des réservoirs et captages
- visites électromécaniques,
- visites de conformité électriques réglementaires
- Contrôle du fonctionnement de l'installation de traitement
- Visite du ballon anti béliér
- sur demande de la collectivité : 485 € pour la recherche de fuites

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention pour 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

#### **RESERVATION DE LA SALLE DE GOURJATOUX**

En exercice :11; présents :10; votants :11; pour :11; contre :0 ; abstention :0.

Le maire indique au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision concernant les conditions de réservation de la salle municipale de Gourjatoux. Des personnes souhaitent quelquefois mettre une option sur la salle qu'ils n'utiliseront qu'en cas de mauvais temps.

De ce fait, en cas de demande de location ultérieure, il est nécessaire de contacter les personnes qui ont mis une option afin de savoir si elles réservent la salle de façon définitive ou pas.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide de faire payer à l'avance lors de la réservation le montant total de la location de la salle pour les particuliers ( 170 € pour 2011 ) et ce à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011. Les personnes ayant déjà réservé la salle à partir du mois de juillet seront avisées de cette modification et devront s'acquitter de ce paiement.

Les demandes écrites d'annulation de location seront examinées au fur et à mesure par le conseil municipal qui décidera du remboursement ou pas du montant de la location et ce selon les raisons évoquées.

### TARIFS DE LOCATION DU MOBIL'HOME POUR 2011

En exercice :11; présents :10; votants :11; pour :11; contre :0 ; abstention :0.

Le maire demande au conseil municipal de fixer les tarifs de location du mobil home qui sera définitivement aménagé à partir du 1<sup>er</sup> juin 2011.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs suivants pour 2011 :

1 nuitée du 09 juillet au 26 août inclus : 60 €

1 nuitée du 1<sup>er</sup> juin au 08 juillet et du 27 août au 30 septembre : 50 €

1 semaine : 300 €

2 semaines : 380 €

3 semaines : 450 €

30 % de la totalité du séjour seront demandés lors de la réservation

La caution est fixée à 400 €

### DIVERS

**Places publiques :** Concernant le passage du géomètre pour le classement des places, le conseil municipal décide dans un premier temps de ne procéder qu'au classement de la place de l'Eglise.

Les démarches pour la place de Coustet seront faites ultérieurement.

**TNT /logements communaux :** les logements du Presbytère et des Ecoles seront équipés d'une antenne râteau.

**Intercommunalité :** la commission s'est réunie le 05 avril en Préfecture. Un nouveau projet de découpage du territoire est en cours. Il sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

**101 ans de Georges MICHEL :** un cadeau sera acheté par le CCAS

**Lecture du courrier de Jeanne Dumas** remerciant le conseil municipal pour l'hommage à Marcellin sur le bulletin municipal

**Projets de fin de mandat :** Le maire demande aux conseillers de réfléchir sur les futurs projets de leur mandat. Les principaux thèmes qui ressortent de la discussion sont les suivants :

- amélioration du camping (plomberie ....)
- bâtiments de la mairie (toit, aménagements.. )
- AEP la Chaze + assainissement
- AEP hameaux ( ne peut pas être envisagé avec les aides actuelles )
- Achat de l'ancienne boulangerie – voir prix de vente et état du bâtiment – envisager de garder le bas pour la mairie et faire un grand appartement des deux autres niveaux
- Insonorisation de la salle de Gourjatoux
- WC publics / accessibilité aux handicapés
- Bibliothèque / accessibilité aux handicapés